applaudissements unanimes, M. L. Masseux, ténor, et M. Lodewick, basse, ont recueilli tour à tour un succès bien mérité. La fantaisie pour piano à quatre mains, par MM. A. et L. Lagasse, a été très applaudie. MM. A. Monnier, monologuiste dramatique, et A. Brouillard, chanteur comique, membres des « Méli-Mélo », ont contribué pour une large part au succès de la soirée. Toutes nos félicitations au pianiste, M. Lagasse, qui s'est distingué une fois de plus.

— *Le banquet du Club des Intimes* (place Nadaud), réunissait, dimanche, à midi, les membres de cette société; la plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant toute la durée du repas; quelques sociétaires se sont fait applaudir, tour à tour, à l'issue du banquet, qu'a clôturé un bal de famille.

Tombola. — Voici les numéros gagnants de la tombola qui a eu lieu dimanche chez M. Delneufcourt, place d'Amiens n° 1, au bénéfice d'un ouvrier peintre, veuf avec deux enfants.

929, 1700, 1343, 1463, 1839, 452, 637, 1839, 55, 68, 1961, 1686, 573, 1316, 13, 643, 893, 1266, 6, 8, 537, 366, 1694, 1049, 1079.

Les lots non réclamés pour le 24 mars seront mis à la loterie au bénéfice de l'œuvre.

— Voici la liste des numéros gagnants d'une autre tombola, tirée à l'estaminet du *Repos des Chasseurs*, au profit d'un père de famille malade depuis plus d'un an :

1.037, 3 045, 2.552, 407, 533, 4.829, 2.197, 1.108, 3.125, 3.162, 3.460, 2.192, 894, 1 322, 463, 1.887, 1.194, 2 537, 2.636, 386, 1.305, 966, 887, 2.626, 1.199, 2.357, 1.912, 1 286, 2.588, 1.837, 400, 1.315, 3 381, 1.307, 1 476, 270, 1.568, 1.960.

Les lots qui ne seront pas réclamés pour le 25 seront vendus au bénéfice de l'œuvre, le dimanche 31.

— Enfin, voici les numéros gagnants d'une tombola qui a été tirée au siège de la société des Anciens Militaires « La Fraternelle » :

158, 2877, 2.141, 337, 217, 2420, 2338, 636, 2833, 151, 523, 414, 1383, 2993, 14, 2823, 1844, 2601, 1709, 562, 487, 1205, 2206, 1217, 405, 2099, 314, 1438, 973, 2729, 2799, 157, 237, 1905, 440, 2030, 615, 1437, 2167, 2843, 2906, 2373, 1224, 2057, 251, 2333, 263, 463, 2064, 97.

Les lots non réclamés au dix sept courant resteront à la société.

Tourcoing. — *Le concert de la Musique Municipale et des Crick Sicks.* — Une erreur a été commise dans le prix des places pour le grand concert qui aura lieu dimanche prochain 17 courant. L'entrée du parquet est de trois francs, et celui des tribunes et galéries de un franc.

— *Le concert du cercle du Petit-Château.* — C'est devant une salle littéralement comble qu'a eu lieu dimanche après-midi le concert offert par le cercle du Petit-Château à ses membres protecteurs et honoraires.

Le programme des mieux composé a été irréprochablement exécuté. Le concert a été ouvert par la fanfare du cercle qui a très bien enlevé l'*Ouverture d'Obéron* et une *Gavotte* de F. Demol. Nous avons entendu aussi *Thème suisse varié* et une *Fantaisie sur le ballet*, de Coppelia.

La chorale a interprété d'une façon remarquable *Les voix du Soir* et la *Valse des Songes*.

Plusieurs artistes prêtaient leur concours à cette soirée. Nous citerons, entre autres, M. Georges Mager, qui a exécuté dans la perfection une fantaisie pour violon. M. Léon Lefebvre a recueilli les applaudissements de toute l'assistance pour la façon avec laquelle il a dit plusieurs chansonnettes comiques qui ont provoqué les rires de tout l'auditoire.

MM. Scalbert, P. Bliecq, E. Deghin, D. Desodt et J. Baisez ont été, eux aussi, à la hauteur de leur tâche.

En deuxième partie, une petite comédie en un acte, *le Jour des Rois*, a terminé cette charmante soirée qui laissera un bon souvenir aux personnes qui y ont assisté.

Toutes nos félicitations à M. Paul Mager, pianiste-accompagnateur.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

MARDI 12 MARS 1895

17e ET AVANT-DERNIÈRE REPRÉSENTATION

Avec le concours de

M. NOTÉ, baryton du Grand-Opéra de Paris

(◆ HAMLET ◆)

GRAND OPÉRA en 5 actes

Paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier

Entrées de faveur rigoureusement suspendues

JEUDI 14 MARS 1895

18e ET IRRÉVOCABLEMENT DERNIÈRE REPRÉSENTATION

— Pour la première fois à Roubaix —

◆ WERTHER ◆

Opéra dramatique en 4 actes et 5 tab.— Musique de J. Massenet

LA POUPÉE DE NUREMBERG

Opéra comique en un acte — Musique d'Adam.

LILLE

Une triste découverte. — Un jeune garçon, passant lundi, vers huit heures du matin, sur le pont de Roubaix, rue des Trois-Mollettes, a remarqué, sur le bord du canal, au-dessous de l'urinoir, un petit corps inerte.

Il attira de ce côté l'attention d'un agent de police qui passait en ce moment dans la rue. L'agent informa aussitôt de cette découverte M. le commissaire de police du 3e arrondissement, qui se rendit seulement sur les lieux à dix heures du matin.

En attendant, une foule énorme s'était rassemblée sur le pont et les commentaires allaient leur train.

Après les constatations, M. le commissaire de police a fait enlever le cors. C'est un fœtus d'environ six mois, du sexe masculin; il a dû être jeté dans le canal pendant la nuit de dimanche à lundi.

Le petit corps a été transporté à la Faculté de Médecine, où l'autopsie aura lieu mardi matin.

L'enquête se poursuit et l'on recherche la ou les coupables.

Les vols à Lille. — De nouvelles arrestations pour vols viennent d'être opérées à Lille. Ce sont celles des nommés Henri Brugmans, âgé de 18 ans, potier et Hubert Shitecatte, 20 ans, faïencier, tous deux demeurant à Mons-en-Barœul. Ces individus, de nationalité belge, ont été déférés au parquet.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 11 mars.* — LE VOL AU DÉMÉNAGEMENT. — M. Vanmark Théophile, cabaretier rue Vaucanson, à Roubaix, avait chargé J.-B. Duponchel, 21 ans, à Roubaix, de faire son déménagement ; ce dernier avait remarqué qu'il était resté, dans la maison quittée, des objets appartenant au brasseur : il se rendit dans l'habitation, accompagné par un camarade d'atelier, Henri Wyttebronck, 18 ans, tisserand et après avoir brisé un carreau, il enleva diverses mesures d'étain qu'ils déposèrent ensuite dans un estaminet de la rue de l'Epeule.

Duponchel et Wyttebronck furent arrêtés tous deux ils sont condamnés : Duponchel à deux mois d'emprisonnement et Wyttebronck à un mois.

AFFAIRE DE MŒURS. — Les lecteurs connaissent l'arrestation d'un certain Adolphe Coppens, 38 ans, plafonneur à Tourcoing qui avait, sous la menace, contraint sa femme à se prêter à des actes de bestialité inavouables. C'est sous la prévention de voies de fait et coups que Coppens fut traduit. Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Dès que la cause est appelée, M. Houeix, substitut, requiert le huis-clos, qui est ordonné par le Tribunal, en raison du caractère immoral des faits scandaleux qui doivent être exposés à la barre. Les débats étant terminés, M. le Président fait ouvrir les portes de la salle d'audience pour que la lecture du jugement soit publique. Coppens est condamné à dix-huit mois de prison.

Cour d'assises du Nord. — Lundi, la Cour d'assises a condamné, par contumace, à cinq ans de travaux forcés, pour banqueroute frauduleuse, Mlle Lucie Desreux, de Lille ; en fuite.

Les condamnés à mort Bernard et Makl. — Un recours en grâce. — Les débats de l'affaire de Viesly terminés, les jurés auraient, dit-on, signé un recours en grâce en faveur des condamnés Bernard et Makl.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du lundi 11 mars

Expropriation d'une partie de la rue de Tournai

A TOURCOING

A onze heures, lundi, s'est réuni le jury pour statuer sur les indemnités à accorder aux propriétaires et locataires de diverses maisons sises rue de Tournai, à Tourcoing et désignées pour être expropriées, en vertu du décret déclaratif d'utilité publique du 15 janvier 1892 et d'un jugement rendu par le Tribunal de Lille le 21 octobre 1892.

Il s'agit en réalité de l'expropriation des terrains nécessaires à l'élargissement de la route départementale n° 14 de Lille à Courtrai, dans la partie comprise dans la rue de Tournai, entre le bâtiment des Hospices et la rue d'Havré.

C'est M. Labbe, juge, qui est magistrat-directeur du jury, assisté de M. Legrand, greffier. Une fois les récusations opérées, le jury est définitivement constitué comme suit : MM. Constant Hay, propriétaire à Armentières, Hubert Fontry, cultivateur à Bourghelles, Ernest Daubresse, rentier à Haubourdin, Henri Coustenoble, négociant à Fournes, Victor Dujardin, ancien notaire à Lille, Urbain Virnot, négociant à Lille, Henri Lepeuple, agriculteur à Bersée, Hippolyte Blanchot, filateur à Houbaix, Achille Destrumont, filateur à Seclin, Charles Dubayon, entrepreneur à Seclin, Paul Vandamme, brasseur à Lille, Henri Brone, négociant à Lille.

Me Ovignear est chargé de soutenir les intérêts de la ville de Tourcoing : M. Versmée, directeur de la voirie de cette dernière localité, est présent à l'audience.

Le jury se retire d'abord dans la chambre de ses délibérations pour choisir son président et statuer sur la demande de transport sur les lieux formulée par les conseils de la ville exproprianie et des expropriés.

Le président désigné est M. Dujardin : il est décidé que quatre jurés délégués iront à Tourcoing visiter les immeubles à exproprier.

Ils sont rendus à Tourcoing par le train d'une heure et sont rentrés à Lille à trois heures moins le quart.

A trois heures et quart, les débats étaient repris.

Il est d'abord un immeuble pour l'expropriation duquel la discussion n'est pas nécessaire. C'est l'immeuble appartenant aux consorts Pierre Pollet-Bonnel ; ainsi qu'il est indiqué à l'audience, les propriétaires ont accepté l'offre de dix mille francs ; la parcelle exproprié est de 250 mètres carrés compris 142 mètres de jardin, tenus en arrentement des hospices jusqu'au 15 octobre 1926.

Cet immeuble est occupé par M. Lietaer-Delbaere, contre-maître chez M. Delmasure et en même temps marchand de vins et liqueurs. Me Delemer demande 36,223 fr. L'offre de la Ville est de un franc. Indemnité accordée : 15,000 fr.

La seconde maison appartient aux consorts Pierre Desmettre-Dupont et est assise sur une superficie de 81 mètres : l'expropriation totale a été requise.

Les propriétaires, par l'organe de Me Legrand, avocat-agréé à Tourcoing, demandent 40,432 francs. — Offre : 9,450 fr. Allocation : 23,000 fr.

Les locataires de la maison dont M. Louis Desmettre-Vandepoutte, qui y exerce le commerce de marchand boucher et M. Desmettre-Rufine. — Demande 39,630 fr. 20. Offre : 1 fr. Indemnité allouée : 12,000 fr.

Les deux dernières maisons sont la propriété de M. Félicien Hocedez, demeurant à Luingne (Belgique) : la contenance à exproprier est de 196 mètres carrés. Demande pour la totalité : 59,372 francs. Offre 15,000 fr. — Allocation : 43,530 francs. — Conseil : Me Basquin.

L'une des deux maisons est occupée par MM. Lambert frères, marchands de volailles et de primeurs. Demande : 25,047 francs, offre : 1. Indemnité : 8,000 fr.

L'autre maison est occupée par M. Léon Bachelet, marchand de couronnes funéraires. — Demande, 3,000 fr. — Offre, 1 fr.— Allocation, 1500 fr.— Conseil pour les deux locataires, Me Parmentier.

M. le magistrat directeur déclare la session close. L'audience est levée à sept heures et demie.

NOUVELLES MILITAIRES

La libération des classes. — Par exception, deux classes seront cette année totalement libérées du service militaire ; celle de 1869, le 30 juin prochain; celle de 1870, appelée par anticipation pendant la guerre, le 9 août prochain.

Aucune classe par contre, ne sera libérée en l'année 1896.

En outre, la loi de recrutement en vigueur fixant le point de départ du service militaire au 1er novembre de l'année de l'inscription, la classe de 1871, bien qu'ayant été convoquée avant cette date, ne sera libérable que le 31 octobre 1897.

Promotions. — *Artillerie.* — Sont promus au grade de lieutenant :

M. Guyot, du 27e régiment, 4e batterie. Maintenu à la dite batterie. — M. Hoyé, du 13e régiment, 2e batterie. Maintenu à ladite batterie. — M. Verchère de Reffye, du 13e régiment, 9e batterie. Maintenu à ladite batterie.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du lundi 11 mars.* — François Dheygre, rue du Tilleul 248. — Albert Debrabant, rue de Sébastopol 81. — Léontine Callenaere, Hôtel-Dieu. — Georges Demey, Hôtel-Dieu. — Estelle Vanhecke, Hôtel-Dieu. — *Laura Desfremes, rue Molière 1.* — *Germaine* Demey, rue Sébastopol 97. — Antoinette Dervaux, rue d'Alsace 67. — Désiré Dubois, rue Delzenne 6 cour Dujardin. — Julia Delarue, rue Archimède 149. — Louis Baudoin, rue de l'Ommelet, cour Ferret 7. — Henri Inglebert, rue du Tilleul 132. — *Mariage.* — Victor Tinnil, coiffeur, 21 ans, rue de l'Ommelet 66 et Maria Dubron, sans profession, 19 ans, rue de l'Ommelet 65. — Gaëlen Duquennoy, coiffeur, 25 ans, rue Lacroix 64 et Jeanne Timal, sans profession, 26 ans, rue de l'Ommelet. — François Casier, ébéniste, 32 ans, rue de Lannoy 73 et Maria Moons, couturière, 35 ans, rue Beaurewaert 41. — Isidore Steveus, *tisserand, 32 ans, rue des Longues-Haies et Uranie Callewaert*, ménagère, 44 ans, rue Bernard. — Théodore Swaenpoel, domestique, 39 ans, rue d'Italie 36 et Julie Timperman, journalière, 31 ans, à Roubaix. — Louis Destailleur, cabaretier, 39 ans, rue des Fabricants 23 et Hélène Huysentruyt, ménagère, 20 ans, à Courtrai. — *Déclarations de décès.* — Joseph Desmet, 7 mois, rue de Soubise cour St Pierre 19. — Alice Masselis, 1 mois 1/2, rue d'Arcole 35. — Louis Dhont, 56 ans, rue de Barbieux 2 cour Ferret. — Julien Vercruysse, 50 ans, avenue Jussieu. — Désiré Simoens, 49 ans, rue des Anges 82. — Barbe Sunou, 81 ans, rue Pluitarque 4.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du dimanche 10 mars. — Julie Decoster, rue du Cliquet.—Paul Vansteenkiste, rue de la Latte. — Marie Dupret, à la Malcense. — Victor Haguette, rue des Piats. — Thérèse Loridan, rue des Piats. — Félix Desreumaux, rue de la Marlière. — Arthur Feys, rue des Carliers. — Célina Vanluggène, Pont de Neuville. — Clémence Delannoy, rue du Bois. — Pierre Dalle, à l'Epinette. — Fernand Wagnon, rue Masurel — *Du 11.* — Albert Opsommer, sentier Montagne. — Madeleine Catry, rue Fin de la Guerre. — Berthe Dujardin, rue du Tilleul. — Albert Porisse, rue des Coulons. — Jules Dupont, rue de la Croix-Rouge. — Ghislaine Masure, rue de la Gare. — Marcel Tricot, rue de la Croix-Rouge. — *Déclarations de décès du 10.* — Elisa Jeret, 49 ans, sans profession, rue de la Latte 284. — Zélima Dubois, 28 ans, rue de l'Industrie 29. — *Du 11.* Oscar Petit, 48 ans, tisserand, rue Philippe de Girard. — Victor Vanschelle, 61 ans, Hôpital Civil. — Arthur Drucz, 7 mois, rue Bouchard.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ADAM-SUNOU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Barbe SUNOU, veuve de Monsieur André ADAM, décédée à Roubaix, le 11 mars 1895, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 13 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — *L'assemblée* à la maison mortuaire, rue Pluitarque, 4.

Les amis et connaissances de la famille FRENOY-DETOURNAI, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Nathalie DETOURNAI, veuve de Monsieur Cyrille FRENOY, décédée à Roubaix, le 11 mars 1895, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux *Convoi et Service Solennels*, qui auront lieu le mercredi [illegible] courant, à 8 heures 1/2, en l'église Ste-Elisabeth, à R[illegible]ux. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decré [illegible] 160.

Les amis et connaissances de la famille BAUDEMONT-FRANÇOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès du Monsieur Louis BAUDEMONT, marchand de corsets, décédé à Roubaix, le 11 mars 1895, à l'âge de 30 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut qui auront lieu le mercredi 13 courant, à 3 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 231.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 14 mars 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Adolphe CATTEAU, née Arménie CASSE, décédée à Roubaix, 14 février 1895, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, et à l'Obit que les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer le vendredi 15 courant, à huit heures, en la même église. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un choix sévère et consciencieux des matières premières, un soin et un contrôle minutieux de leur fabrication, ont fait des Pilules Suisses un remède *apprécié de tout le monde* et leur ont assuré le succès mérité dont elles jouissent depuis 15 ans. 39657d

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du **Tapioca Rils.** 38756

PAS-DE-CALAIS

Une réunion socialiste à Lens. — Dimanche après-midi, une réunion a eu lieu dans la salle Lefebvre, rue Basse, à Lens, dans laquelle M. Basly a rendu compte de son mandat. Un ordre du jour de confiance a été voté par l'assemblée. Aucun incident ne s'est produit.

Un vieillard brûlé vif à Gaudiempré. — Dans l'après-midi de vendredi, un vieillard, Constant Gommard, âgé de 82 ans, avait allumé un feu de bois d'allettes dans la chambre de sa femme malade. Tout à coup, le feu prit aux vêtements du malheureux vieillard qui, horriblement brulé, n'a pas tardé à succomber.

Calais. — La direction de l'outillage du port vient d'être avertie qu'un navire anglais de fort tonnage, jaugeant environ 1400 tonnes, appartenant à la compagnie générale *Steam-Navigation* de Londres, trompé par la brume, s'était mis au plein vis-à-vis le cap Gris-Nez.

Le remorqueur, le *Calaisien*, est sorti pour prêter assistance à ce bâtiment, dont on ignore encore le nom, la situation à la côte et même le chargement.

BELGIQUE

MOUSCRON. — Une tentative de meurtre. — Une femme blessée de deux coups de rasoir. Une tentative d'assassinat a mis en émoi lundi, vers quatre heures de l'après-midi, les habitants de la rue de la Station, dans les circonstances suivantes :

Vers quatre heures, un ouvrier apprêteur, Léon Coppens, âgé de 26 ans, demeurant rue des Fondeurs, à Roubaix, frappait à la porte de la maison de sa belle-sœur, Mme Saumon, marchande de beurre, rue de la Bouverie, à Mouscron. Comme il ne recevait pas de réponse, il souleva la fenêtre à guillotine et s'aperçut alors que la maison était déserte.

Coppens apprit bientôt par des voisins que sa belle-sœur se trouvait à *l'estaminet portant l'enseigne « Au Comte du Hainaut »*, tenu par M. Gustave Imbrecht. Il s'y rendit immédiatement et, après avoir pris quelques verres de bière, il interpella dans la cuisine de M. Imbrecht où se trouvait Mme Saumon, en compagnie de la cabaretière, Mme Imbrecht.

Coppens était en état d'ivresse. Depuis plusieurs mois déjà la discorde régnait entre lui et les époux Saumon.

Coppens, qui n'habite plus avec sa femme, avait subi *antérieurement en France* une peine de trois mois de prison pour mauvais traitements envers sa fille, alors âgée de quatre ans. Les époux Saumon avaient repris la fillette de Coppens qu'ils avaient mise, avec la leur, en pension à Roulers.

Coppens fit donc irruption dans la cuisine de M. Imbrecht et demanda des nouvelles de sa fille à Mme Saumon. Celle-ci lui répondit qu'elle était bien portante. « Eh bien ! si elle est bien portante, toi tu y passeras ! » s'écria Coppens, qui se rua sur sa belle-sœur, armé d'un rasoir.

La cabaretière, Mme Imbrecht, saisit le forcené par les cheveux, mais elle dut lâcher prise pour ne pas être victime à son tour.

Une lutte terrible, qui dura un quart d'heure environ, s'engagea alors entre Coppens et la femme Saumon. Celle-ci, grâce à sa vigueur, put maintenir pendant assez longtemps en respect le meurtrier, qui tentait de la terrasser et brandissait toujours son rasoir, dont il parvint à lui porter deux coups, le premier au sein droit, le second coup au bras droit, entamant assez fortement la cicatrice. Quant au premier coup, il avait été amorti par le corset de la victime, et n'a pu faire qu'une très légère blessure.

Pendant cette scène, Mme Imbrecht appelait : « Au secours. » *Trois passants*, MM. Hélin Bonrgeois, J. Devotte et J. Vanhazebrouck pénétrèrent dans le cabaret et se jetèrent résolument sur le meurtrier.

A grand peine, ils parvinrent à le désarmer. Ce n'est qu'en le frappant à coups de tisonnier qu'ils purent lui faire lâcher le rasoir. Coppens fut maintenu jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie. Quand les gendarmes s'emparèrent de sa personne, Coppens déclara qu'il regrettait d'avoir « manqué son coup », et que cela ne lui faisait rien de mourir sur l'échafaud !...

Les mêmes gendarmes amenèrent le meurtrier fut conduit à la caserne de gendarmerie. Sur tout le parcours, il a dû être traîné.

Coppens sera écroué, aujourd'hui mardi, à la prison de Courtrai.

Bruxelles. — Le congrès progressiste s'est réuni hier en session extraordinaire pour s'occuper de la cession du Congo.

Les délégués étaient peu nombreux. Et M. Feron, qui présidait, a insinué du ton le plus sérieux qu'il fallait s'en prendre à l'influenza.

Après une série de discours, qui tenaient de la conférence plus que de la *discussion, le comité a proposé un* ordre du jour doublement hostile à la cession : quant à la forme, parce que le suffrage universel aurait dû être *consulté préalablement*; quant au fond, parce que la politique coloniale serait ruineuse pour le pays.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité, ou peu s'en faut, après une harangue de M. Paul Janson.

— M. Bourée, ministre de France, a remis au roi les lettres qui mettent fin à la mission qu'il remplissait en Belgique comme ministre plénipotentiaire de la République française. M. de Montholon, que M. Bourée va remplacer à Athènes, ne tardera pas à venir occuper le poste de Bruxelles.

Démographie ouvrière. — Un comité, composé de membres appartenant à tous les partis, a été fondé, il y a quelques mois, à Gand, pour dresser un plan social de la ville.

Dans le rapport récemment publié, nous trouvons des renseignements intéressants.

La population ouvrière de Gand atteint le chiffre 36,279, soit 22,850 ouvriers et 13,429 ouvrières. C'est une proportion de 235 ouvriers par 1,000 habitants, la plus élevée de la Belgique; Liège ne compte que 206, Bruxelles 184, et Anvers 104 ouvriers par 1,000 habitants.

Gand est aussi la ville où se rencontre le plus grand nombre de femmes employées dans l'industrie. Pour 1000 ouvriers, il y a 618 ouvrières ; à Bruxelles, il y en a 586 ; à Liège, 261 ; à Anvers, 233 ; pour toute la Belgique une moyenne de 323.

Sur les 36,279 ouvriers et ouvrières employés dans l'industrie gantoise, il y en a 15,547 qui sont concentrés dans *vingt grandes usines*; le reste, soit 19,868, est éparpillé dans 3,259 établissements.

L'emploi si fréquent des femmes dans les fabriques gantoises provient de la *prépondérance des industries* textiles; sur 13,424 ouvrières, 13,024 sont employées soit dans l'industrie textile, soit dans celle du vêtement.

Quant au lieu d'origine des ouvriers gantois, les calculs de l'enquête aboutissent à cette conclusion que, sur 1000 ouvriers gantois, il y en a en moyenne 673 nés à Gand, 314 nés dans le reste du pays et 13 étrangers.

La presque totalité des ouvriers immigrés viennent de la partie rurale, notamment du l'ouest.

Malines. — S. E. le cardinal-archevêque vient de rentrer à Malines, retour de Rome.

Accident de chemin de fer. — Un accident de chemin de fer qui a causé la mort de la victime est arrivé, lundi, vers deux heures du matin, dans les environs de la gare de Lokeboke. Le garde-convoi Désiré W..., soudain dégringola du *marche-pied d'un compartiment de 3e classe*. Il roula sous les voitures et fut littéralement écrabouillé.

Les auteurs du vol Cordewiener. — La bande Van Lancker. — De l'enquête faite par l'officier de police inspecteur Van Win, il résulte que c'est la bande Van Lancker qui a commis le vol important au préjudice de Virginie Cordewiener, demeurant boulevard du Midi. La bande Van Lancker opérait à Anvers, Lille, Anvers et La Haye, où chacun *travaillait pour son compte*.

Henri Devill, le « lieutenant » de la bande, lequel était fité à Anvers par l'officier inspecteur de police Van Win, disparut aussitôt qu'il apprit, par la voie des journaux, que cet officier avait arrêté un des chefs de la bande, le nommé Meert. Avant son départ, il a tenté de négocier un titre de Varsovie-Vienne, valeur 600 francs, provenant du vol commis chez Mlle Cordewiener.

Le policier suivit sa piste à Ostende, Lille et en dernier lieu à La Haye. Dans cette dernière ville Henri Deville et sa maîtresse lisaient assidûment les journaux belges, afin de se tenir au courant de la marche de l'instruction.

Samedi dernier, Henri Deville et sa maîtresse avaient-ils constaté la présence de policiers à La Haye ? Toujours est-il qu'ils jugèrent prudent de partir pour Londres.

M. Van Win arriva à la gare comme le train les emportait tous deux. Leurs nombreux bagages avaient été enregistrés pour la capitale britannique.

Avant son départ, le fameux cambrioleur a été vu jetant un paquet dans un des canaux intérieurs de la ville. Des sondages sont faits par les soins de la police locale afin de pouvoir repêcher ce colis mystérieux.

La plupart des affiliés de la bande sont des serruriers qui, pour dépister la police, se faisaient photographier en acrobates et se rendaient dans différentes villes soi-disant pour trouver des engagements.

Meert et Henri Deville partaient le soir pour Anvers, y travaillaient la nuit, puis revenaient immédiatement à Bruxelles.

Un fratricide à Oostacker, près de Gand. — Un crime affreux a été commis, dimanche, vers midi à Oostacker.

Un individu, habitant Mont-St-Amand, Van de Sompel, s'était rendu à Oostacker pour chercher querelle à son frère Armand, qui habite cette dernière commune.

Les deux frères s'étant rencontrés, une violente discussion s'engagea entre eux, en présence de leur mère; on en vint aux mains, et dans la rixe, Armand reçut de son frère un violent coup de couteau. La mort fut instantanée.

L'assassin a été arrêté immédiatement.

Le parquet, composé de MM. Wurth, procureur du Roi, de Bock, juge d'instruction, et Lysyne, greffier, s'est rendu sur les lieux du crime lundi matin.

La querelle avait, paraît-il, pour cause, une question d'argent.

Une fugue d'employé. — On commente beaucoup à Gand la disparition d'un employé attaché à une institution officielle et à l'un des grands établissements horticoles de Gand.

Il a quitté la ville depuis deux jours, après avoir envoyé à sa femme une lettre lui annonçant qu'il avait commis des indélicatesses et qu'il allait se donner la mort. Il a, en effet, emporté son revolver, mais rien jusqu'à présent ne donne lieu de croire qu'il se soit suicidé.

On parle d'un vol de 35,000 francs.

Une jeune fille assassinée à Berthem. — La petite commune de Berthem, située à six kilomètres de Louvain, vient d'être le théâtre d'un assassinat commis dans des circonstances assez mystérieuses.

Virginie F..., tailleuse, était courtisée, depuis quelque temps, par un militaire.

Samedi matin, celui-ci accompagné de Mlle F..., était allé à Louvain, pour affaires, disait-il, il ne revint que vers midi.

A Berthem, une querelle éclata entre les jeunes gens qui se séparèrent.

Vers trois heures de l'après-midi, Virginie F... travaillait chez la tailleuse, lorsqu'un coup de fusil fut tiré dans les carreaux par la fenêtre.

La balle atteignit Virginie F.... qui tomba à la renverse en poussant un grand cri. Elle ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Le militaire fut arrêté sur le champ. Le parquet a fait une descente sur les lieux du crime.

Virginie F... n'était âgée que de 21 ans.

Tribunal civil de Tournai. — *Un représentant et deux journaux socialistes poursuivis pour calomnie.* — Lundi a été introduite devant la 1re chambre du tribunal civil, une action intentée par M. le chanoine Boutiau, curé-doyen de Lessines, à M. Oscar Paquay, représentant de Soignies, et à deux journaux bruxellois, le *Peuple* et l'*Echo du Peuple*.

M. Boutiau réclame aux défendeurs 1,500 fr. de dommages-intérêts et diverses insertions à raison d'un article diffamatoire publié dans les deux journaux poursuivis sous la signature de M. Paquay.

Tirage financier. — VILLE D'ANVERS. — *Emprunt de 183,440,000 francs (1887).* — 47e tirage. — 9 mars 1895.

Les 30 séries suivantes, de 25 numéros, sont sorties :

337	7305	27115	36136	43705	55667
2981	7798	27853	37134	51514	59087
5369	11250	38931	39092	53385	67098
6479	13315	29986	40123	53905	67406
6966	19876	30748	42931	57811	74734

Les primes sont échues aux numéros suivants :

Série	No	Fr.	Série	No	Fr.
74734	16	150000	36136	14	150
» 27115	» 1	2500	» 36136	» 13	150
» 2981	» 3	1000	» 39092	» 7	150
» 42931	» 13	500	» 39092	» 19	150
» 40123	» 22	500	» 43705	» 1	150
» 337	» 13	150	» 51514	» 18	150
» 6479	» 12	150	» 53905	» 6	150
» 6966	» 15	150	» 57811	» 21	150
» 7798	» 23	150	» 58667	» 13	150
» 11250	» 1	150	» 58667	» 20	150
» 11250	» 8	150	» 62098	» 22	150
» 27115	» 1	150	» 67496	» 9	150
» 36136	» 7	150			

Tous les autres numéros compris dans les séries ci-dessus sont remboursables chacun par 140 fr.

Le paiement aura lieu à partir du 1er juillet 1895.

Courtrai. — *Marché du 11 mars 1895.* — Le marché de lundi a présenté plus d'animation que la semaine dernière. En voici les cours :

Grains. — Froment blanc, de 12,00 à 00,00 l'hectolitre ; froment roux, 10,75 à 11,00; seigle, de 10,00 à 10,50; avoine, 13,50 à 14,00 les 100 kilogs; féveroles, 00,00 à 00,00.

Denrées alimentaires. — Pommes de terre jaunes, de 9,50 à 10,00 les 100 kil. Pommes de terre rouges, 9,00 à 9,00 ; beurre, de 1,31 à 1,36 le demi kilog.; œufs, de 1,99 à 2,37 les 25.

Bétail. — Nombre de bêtes exposées en vente. Vaches 172, génisses 115, taureaux 48, bœufs 16, porcs 90. Bêtes vendues : vaches 144, génisses 113, taureaux 40, bœufs 13, porcs 0.

La viande de bœuf se vend de 1,15 à 1,80 le kilo.

Huiles, graines et tourteaux. — Huile de colza, 43,75 à 00,00 les 100k.; huile de lin de 44,75 à 00; graine de colza indigène et étrangère de 20,25 à 22,50; graine de lin, de 20,20 à 21,75; tourteaux de colza, de 13,00 à 00,00; tourteaux de lin, de 15,75 à 16,50; chicorées de 12,50 à 00,00; cosettes de 00,00 à 00,00.

Ecole des sciences sociales et politiques

DE LILLE

COURS DE DROIT PUBLIC COMPARÉ, PROFESSÉ PAR M. EUGÈNE DUTHOIT. — (14e LEÇON)

M. Duthoit étudie l'organisation judiciaire de la *Grande-Bretagne en examinant 1° l'indépendance de la* magistrature anglaise, 2° les diverses juridictions établies.

1° *Indépendance de la magistrature anglaise.* — Elle résulte de trois règles : 1° l'inamovibilité des juges; 2° leur inaptitude à l'avancement; 3° l'inexistence d'une juridiction administrative.

1° Règle. Inamovibilité des juges. — Un magistrat anglais ne peut être révoqué que par une loi, supposant donc l'intervention du souverain et des deux Chambres. La révocation suppose des circonstances graves rendant le juge incapable ou indigne de remplir ses fonctions; on n'en rencontre pas un seul exemple au dix-neuvième siècle. Du reste, tous les juges devenus malades ou rendus incapables par l'âge se sont spontanément retirés.

2e règle. — Inaptitude des magistrats à l'avancement. Les juges des cours supérieures ne sont pas recrutés parmi les magistrats des cours inférieures. D'un autre côté, le gouvernement n'accorde aux juges aucune des distinctions honorifiques qu'il donne aux *fonctionnaires* civils et militaires; jamais un magistrat n'est décoré d'un ordre de chevalerie. Par contre, le gouvernement est d'une munificence extraordinaire pour les traitements : ceux des magistrats supérieurs varient de 125,000 à 200,000 francs; le taux des pensions est de 76,000 fr. Il résulte de ces règles que, sans frayeur comme sans espoir, soustraits à la révocation et à l'avancement, les juges anglais constituent une magistrature exemplaire.

3e règle : Inexistence d'une juridiction administrative. — Les matières, qui, chez nous, sont de la compétence du Conseil d'Etat ou des conseils de préfecture, ressortissent en Angleterre aux tribunaux de droit commun.

Toutefois, pour les actions intentées contre la couronne, contre le souverain, on exige une procédure spéciale appelée *pétition de droit*. Il faut solliciter du secrétaire d'Etat pour l'intérieur une *ordonnance de soi faire droit*, toujours accordée quand il y a en violation d'un droit inscrit dans les textes ou conféré par la jurisprudence d'équité.

En ce qui concerne les fonctionnaires, ils sont pleinement *justiciables des tribunaux ordinaires*. S'il s'agit d'un procès criminel, la responsabilité du fonctionnaire est absolue, peu importe qu'il s'agisse d'un acte de sa vie *privée ou d'un acte accompli par lui dans l'exercice de* ses fonctions. Jamais le gouvernement ne cherche à couvrir ses agents. Aussi toute violation de domicile, toute arrestation arbitraire faite par un officier de police ne reste jamais impunie quand la partie lésée en poursuit l'auteur. Au civil, la compétence est moins étendue ; il y a des distinctions délicates et complexes dans lesquelles nous ne pouvons entrer.

En ce qui concerne les membres du Parlement, ils peuvent être arrêtés pendant la durée des sessions par ordre de justice et sans autorisation préalable de la Chambre dont ils font partie. Cependant, pour les crimes, mais pas pour les délits, les Lords ne peuvent être j